



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 MARS 2004

### Délibération n°2004-03

Date de convocation : 18/02/04  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Présents : 22  
Remplacés : 11  
Absents non remplacés : 0  
Votants : 33

L'an deux mil quatre, le quinze mars à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à Roquemaure, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. ALLEMAND - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CORTADE - M. DUPONT - M. DUVERGER - M. JOUBERT - M. PASCAL - M. RANDOULET - M. BEL M. BOISSON - M. FOURMENT - M. MILON - M. ROCHEBONNE M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI M. FORIEL DESTEZET - M. GUEDES - M. STACHETTI - M. VERNET

#### ETAIENT REMPLACES :

Mme ROIG remplacée par Mme BERARD  
M. GRANIER remplacé par M. CASALIS  
M. MAIGRE remplacé par M. TRUCCO  
M. MELY remplacé par Mme LAUGIER  
M. ROUCH remplacé par M. BANACH  
M. BISCARRAT remplacé par M. PEREZ  
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO  
M. TORT remplacé par M. ROUX  
M. GABERT remplacé par Mme LAFAURE  
M. MOUREAU remplacé par M. MARQUIE  
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE

Secrétaire de séance : M. BERTLOT

M. GRUFFAZ rejoint la séance après le vote de la délibération n°5 et reprend la place occupée par M. BEL, titulaire.



**OBJET : Nouvelle élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte**

**RAPPORTEUR : M. MILON - Président**

Le Président expose :

Dans le cadre de la délibération précédente, le Comité Syndical a adopté la composition du bureau comme suit :

- 1 Président.
- 6 Vice-Présidents.
- le représentant de la commune isolée, dans le cas où cette dernière est unique.



Le siège de 6ème Vice-Président sera pourvu dès que deux communes isolées au moins auront rejoint le Syndicat.

Il donc convient à présent de procéder à l'élection de 5 Vice-Présidents au bulletin secret selon les règles de majorité des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes en vertu de l'article L.5211-2 du même code.

Dès lors, conformément aux articles susnommés du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le Comité Syndical élit les Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite donc, mes Cher(e)s Collègues, à procéder à l'élection des Vice-Présidents au scrutin secret selon les modalités définies ci-dessus, conformément aux dispositions des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables au syndicat mixte en vertu de l'article L. 5211-2 du même code.

Je vous demande de bien vouloir désigner à ce titre Mr BERTLOT, Secrétaire de Séance en qualité de scrutateur.

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

Candidature proposée : M. Alain CORTADE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. Alain CORTADE..... 33 voix

**M. Alain CORTADE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

#### **ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

Candidature proposée : M. Christian GROS

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. Christian GROS..... 33 voix

**M. Christian GROS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Second Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

**ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

Candidature proposée : M. Guy VERNET

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. Guy VERNET..... 33 voix

**M. Guy VERNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

**ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

Candidature proposée : M. Christian BOUILLOT

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. Christian BOUILLOT ..... 33 voix

**M. Christian BOUILLOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

**ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

Candidature proposée : M. Christian RANDOULET

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. Christian RANDOULET ..... 33 voix

**M. Christian RANDOULET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Cinquième Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.**

L'Assemblée, invitée à se prononcer à ce sujet, **DIT** que cette délibération remplace la délibération n°3 du 8 janvier 2004.

Pour extrait conforme  
Le Président

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie  
d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la  
présente décision.  
Acte publié le : **27 MARS 2004**

Alain Milon

